

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL - LEI : 969500IKNV38EK1P8O50

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL (LEI : 969500IKNV38EK1P8O50) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Rothschild Martin Maurel et de ses filiales à savoir:

- Rothschild & Co Wealth Management Belgium
- Rothschild & Co Wealth Management Monaco

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 31/01/2025 au 31/12/2025

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

	Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Element de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement				
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	516 160,68	490 344,82	Au niveau de Rothschild Martin Maurel, nous avons continué à: - Stabiliser notre process permettant de calculer, suivre et surveiller nos incidences négatives. Les indicateurs sont désormais produits à une fréquence mensuelle. - Définir un panel d'indicateurs que nous intégrons dans notre politique des risques de durabilités. Il s'agit des indicateurs dont la méthodologie de calcul est stable (PAI 2, 3, 7, 10, 14). - Dans le choix d'investissement de notre offre de gestion 4Change, privilégier les acteurs ayant défini une trajectoire baissière des émissions carbone compatible avec l'Accord de Paris Pour l'exercice 2025, notre objectif est d'inclure plus activement les mesures relatives à la protection de la biodiversité dans notre politique.
		Emissions de GES de niveau 2	137 026,71	137 067,50	
		Emissions de GES de niveau 3	4 889 543,78	3 861 157,80	
		Emissions totales de GES	5 542 731,17	4 488 570,12	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	390,05	385,03	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	785,04	762,23	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,73	6,41	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	54,81	59,28	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,34	0,40	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur B		2,05	1,64	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur C		0,53	1,72	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur D		2,44	2,07	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur E		2,27	2,38	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur F		0,16	0,16	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur G		0,23	0,52	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur H		1,19	1,15	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur L		0,56	0,63	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Element de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	9,61	8,18	En 2025, notre data provider a approfondi leurs analyses sur l'exposition des entreprises aux zones de biodiversité sensibles. Notre allocation n'a pas changé entre 2023 et 2025. Néanmoins, certaines entreprises, non identifiées comme ayant un impact sur les zones sensibles jusqu'à fin 2023, sont, captés par l'indicateurs en 2025.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4,71	4,74	Cette incidence négative bénéficie à ce jour un taux de couverture trop faible pour permettre une analyse pertinente (0,61% de couverture par rapport au total des actifs). La variation du poids d'un seul émetteur contribuant peut justifier en grand partie les sauts du résultat	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3,04	1,57	De même, cette incidence négative bénéficie à ce jour un taux de couverture trop faible pour permettre une analyse pertinente	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,04	0,07	Cette exposition marginale se résulte de notre investissement via les trackers répliquant les indices larges de marchés. Les différentes méthodologies entre data providers peuvent en effet aboutir à l'intégration des investisseurs "non conformes" selon MSCI au travers de nos investissements indirects	Notre politique s'engage à ne pas détenir en direct les investisseurs en violation des principes fondamentaux. Sur les investissement indirects, notre process due-diligence s'assure de l'existence d'un mécanisme de contrôle chez nos sociétés de gestion. Un seuil de vigilance a été défini afin de s'assurer une exposition marginale, uniquement pour les raisons méthodologiques
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	1,27	0,59		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,00	13,28	Cette incidence négative bénéficie à ce jour un taux de couverture trop faible pour permettre une analyse pertinente (environ 30% des actifs éligibles ont une donnée)	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38,73	39,01		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,06	0,03	Cette exposition marginale se résulte de notre investissement via les trackers répliquant les indices larges de marchés. Les différentes méthodologies entre data providers peuvent en effet aboutir à l'intégration des investisseurs "non conformes" selon MSCI au travers de nos investissements indirects	Notre politique s'engage à ne pas détenir en direct les investisseurs en violation des principes fondamentaux. Sur les investissement indirects, notre process due-diligence s'assure de l'existence d'un mécanisme de contrôle chez nos sociétés de gestion. Un seuil de vigilance a été défini afin de s'assurer une exposition marginale, uniquement pour les raisons méthodologiques
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	203,08	197,06		
	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	0		
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires						

		Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Element de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	44,34	38,54		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Lutte contre la corruption la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	1,23	0,75		